



Réunion du 28 octobre 2020

Participants : Didier BARDET - Claude CHEVESSIER - Michel CORNIAUX - Patrice FOIN - Daniel SION - Michel VANNESTE.

Excusés : Dominique HARY- Cédric IBATICI

CHAMPIONNAT

Rencontre COULOGNE ESC – CUCQ AS R3 du 25/10/2020

Match non joué : terrain impraticable

Match à jouer à une date fixée par la commission régionale des compétitions

Rencontre GUESNAIN SC – CROIX FIC R3 du 11/10/2020

La commission,

Considérant le joueur MROZ Eddyn licence n°254411405 de CROIX FIC, suspendu de 2 matchs fermes à compter du 14/09/2020, la commission dit que le joueur MROZ Eddyn ne pouvait ni participer à la rencontre en rubrique ni figurer sur la feuille de match (art 226 des RG de la FFF), voir modalité de purge des suspensions.

Donne match perdu par pénalité à CROIX FIC, pour en reporter le bénéfice à GUESNAIN SC. Score 3 - 0.

Inflige au joueur MROZ Eddyn licence n°254411405, en application de l'article 133 des Règlements Particuliers de la LFHF et 226.4 des Règlements Généraux de la FFF, 1 match de suspension ferme à compter du lundi 02 novembre 2020 à 00h00,

Amende de 100 euros à CROIX FIC

Rencontre BAVAY US – VILLERS OUTREAUX ES R3 du 27/09/2020

Réserve de VILLERS OUTREAUX ES sur la participation et la qualification des joueurs : CARLIER Romain, CARLIER Valentin, FAUQUET Quentin, CARLIER Théo, LESNE Romain, LECAT Nathan, BARBIER Mathéo de BAVAY US pour le motif d'être inscrit à plus de 4 joueurs mutés (infraction avec le statut de l'arbitrage).

Appuyée et confirmée

Après vérification la commission constate la participation de 6 joueurs mutés pour 4 autorisés (décision de la commission du statut de l'arbitrage du 28 / 05 / 2020), elle déclare BAVAY US battu par pénalité BAVAY US - VILLERS OUTREAUX ES score 0 – 4

Droits remboursés

Rencontre ARSENAL CLUB – ESCAUDOEUVRES CAS 2 R3 du 13/09/2020

Réclamation de ARSENAL CLUB L'arbitre a refusé la participation du joueur SOUIDI Imad malgré l'intervention du président spécifiant que la licence était bien demandée dans les délais, licence « footclubs » à l'appui et feuille de licence signée par le médecin fournie. Nous contestons la tenue de cette rencontre dans ces conditions.

La commission décide de convoquer les trois arbitres, les dirigeants des deux clubs ayant rempli la FMI et un représentant par club lors de sa prochaine réunion en présentiel

Rencontre VALENCIENNES DUTEMPLE - ARSENAL CLUB R3 du 27/09/2020

Match arrêté à la 45^{ème} minute

La commission transmet le dossier à la commission régionale de discipline pour suite à donner

Rencontre MARGNY US – SENLIS USM 2 R3 du 27/09/2020

La commission,

Considérant le joueur MUTAMBA Olivier licence n°2546357299 de MARGNY US, suspendu de 3 matchs fermes à compter du 31/08/2020, la commission dit que le joueur MUTAMBA Olivier ne pouvait ni participer à la rencontre en rubrique ni figurer sur la feuille de match (art 226 des RG de la FFF), voir modalité de purge des suspensions.

Donne match perdu par pénalité à MARGNY US, pour en reporter le bénéfice à SENLIS USM 2. Score 0 - 3.

Inflige au joueur MUTAMBA Olivier licence n°2546357299, en application de l'article 133 des Règlements Particuliers de la LFHF et 226.4 des Règlements Généraux de la FFF, 1 match de suspension ferme à compter du lundi 02 novembre 2020 à 00h00,

Amende à MARGNY US : 100 euros

Rencontre CHATEAU ETAMPES FC – MONTATAIRE SFC U18 R2 du 19/09/2020

Erreur de résultat

Considérant le courriel de l'arbitre en date du 21/09/2020

CHATEAU ETAMPES FC – MONTATAIRE SFC score : 0 – 2

Rencontre LONGUENESSE JS – ENNEQUIN ES U18 R2 du 17/10/2020

Courriel en date du 17/10/2020 informant du forfait d'ENNEQUIN ES contre LONGUENESSE JS

La commission déclare ENNEQUIN ES forfait.

LONGUENESSE JS – ENNEQUIN ES score 3 - 0

Amende à ENNEQUIN ES : 30 euros (1^{er} forfait)

Match retour à LONGUENESSE JS

Rencontre DUNKERQUE USL 2 – LA CHAPELLE FC U17 R2 du 10/10/2020

Courriel en date du 09/10/2020 informant du forfait de DUNKERQUE USL 2 contre LA CHAPELLE FC

La commission déclare DUNKERQUE USL 2 forfait.

DUNKERQUE USL 2 – LA CHAPELLE FC score 0 - 3

Amende à DUNKERQUE USL 2 : 30 euros (1^{er} forfait)

Rencontre ESCAUDAIN USF – SEQUEDIN OSM U17 R2 du 27/09/2020

Courriel en date du 08/10/2019 informant des problèmes rencontrés avec la FMI (clôture impossible par l'arbitre)

ESCAUDAIN USF – SEQUEDIN OSM score 5 – 3

Rencontre AMIENS PORTO FC – ARSENAL CLUB U16 R2 du 10/10/2020

Réserve d'ARSENAL CLUB sur la participation et la qualification du joueur AZARKAN Mohamed lic 2546645682 d'AMIENS PORTO FC pour le motif suivant : licence enregistrée moins de 4 jours francs avant le jour de la rencontre

Appuyée et confirmée

Après vérification la commission constate l'enregistrement de la licence du joueur AZARKAN Mohamed le 23/09/2020 et rejette la réserve comme non fondée

AMIENS PORTO FC - ARSENAL CLUB score 5 – 3

Droits confisqués

Rencontre LESQUIN US – DOUAI SC U16 R2 du 26/09/2020

Réserve de DOUAI SC pour défaut d'éclairage en 2^{ème} mi-temps

Appuyée et confirmée

Considérant le rapport de l'arbitre déclarant que cette panne n'a posé aucun problème pour la poursuite du match

La commission rejette la réserve comme non fondée

LESQUIN US – DOUAI SC score 8 – 2

Droits confisqués

Rencontre NEUVILLE FAN – HAZEBROUCK SC U15 R1 du 19/09/2020

Absence de HAZEBROUCK SC

La commission déclare HAZEBROUCK SC forfait.

NEUVILLE FAN – HAZEBROUCK SC score 3- 0

Amende à HAZEBROUCK SC : 60 euros (1^{er} forfait)

Match retour à NEUVILLE FAN

Rencontre BEAUVAIS OISE AS – ITANCOURT NEUVILLE E U15 R2 du 19/09/2020

Courriel en date du 19/09/2020 informant du forfait d'ITANCOURT NEUVILLE E contre BEAUVAIS OISE AS

La commission déclare ITANCOURT NEUVILLE E forfait.

BEAUVAIS OISE AS – ITANCOURT NEUVILLE E score 3 - 0

Amende à ITANCOURT NEUVILLE E : 30 euros (1^{er} forfait)

Match retour à BEAUVAIS OISE AS

Rencontre CHAMBLY OISE FC – CHAUNY US U14 du 19/09/2020

Erreur de résultat

Considérant le courriel de l'arbitre en date du 21/09/2020

CHAMBLY OISE FC – CHAUNY US score: 7 - 0

Rencontre CHOISY AU BAC US – CREIL AFC U14 du 19/09/2020

Erreur de résultat

Considérant le courriel de l'arbitre en date du 20/09/2020

CHOISY AU BAC US – CREIL AFC score : 0 – 10

Rencontre LAMBERSART IC – GRANDE SYNTHE O U14 du 19/09/2020

Courriel en date du 18/09/2020 informant du forfait de GRANDE SYNTHE O contre LAMBERSART IC

La commission déclare GRANDE SYNTHE O forfait.

LAMBERSART IC – GRANDE SYNTHE O score 3 - 0

Amende à GRANDE SYNTHE O : 30 euros (1^{er} forfait)

Match retour à LAMBERSART IC

Rencontre LONGUEAU ESC – FEIGNIES AULNOYE EFC R2F du 13/09/2020

Courriel en date du 18/09/2020 informant du forfait de FEIGNIES AULNOYE EFC contre LONGUEAU ESC

La commission déclare FEIGNIES AULNOYE EFC forfait.

LONGUEAU ESC – FEIGNIES AULNOYE EFC score 3 - 0

Amende à FEIGNIES AULNOYE EFC : 60 euros (1^{er} forfait)

Match retour à LONGUEAU ESC

Rencontre FEIGNIES AULNOYE EFC – CAMBRAI OMCA R2F du 27/09/2020

Courriel en date du 25/09/2020 informant du forfait de FEIGNIES AULNOYE EFC contre CAMBRAI OMCA

La commission déclare FEIGNIES AULNOYE EFC forfait.

FEIGNIES AULNOYE EFC - CAMBRAI OMCA score 0 - 3
Amende à FEIGNIES AULNOYE EFC : 120 euros (2^{ème} forfait)

Rencontre MAUBEUGE US – CALAIS GRAND PASCAL 2 R3F du 13/09/2020

Match arrêté à la 56^{ème} minute pour équipe de CALAIS GRAND PASCAL 2 réduite à 7 joueuses
La commission déclare CALAIS GRAND PASCAL 2 battue par pénalité.
MAUBEUGE US - CALAIS GRAND PASCAL 2 score 7 - 0
Amende à CALAIS GRAND PASCAL 2 : 100 euros

Rencontre VALENCIENNES FC – LILLERS FC U18f R1 du 25/10/2020

Match arrêté à la 69^{ème} minute pour abandon de la partie par LILLERS FC
La commission déclare LILLERS FC battu par pénalité.
VALENCIENNES FC – LILLERS FC score 4 - 0
La commission transmet à la commission régionale de discipline pour ce qui la concerne
Amende à LILLERS FC : 100 euros

Rencontre CHAMBLY FC – St SAUVEUR AS U18f R2 du 10/10/2020

Absence de St SAUVEUR AS
La commission déclare St SAUVEUR AS forfait.
CHAMBLY FC – St SAUVEUR AS score 3- 0
Amende à St SAUVEUR AS : 60 euros (1^{er} forfait)

Rencontre BCV FC – St SAUVEUR AS U18f R2 du 24/10/2020

Courriel en date du 23/10/2020 informant du forfait de St SAUVEUR AS contre BCV FC
La commission déclare St SAUVEUR AS forfait.
BCV FC – St SAUVEUR AS score 3- 0
Amende à St SAUVEUR AS : 60 euros (2^{ème} forfait)

Rencontre WORMHOUT PAYS DE CASSEL – DUNKERQUE USL U18f R2 du 10/10/2020

Réserve technique de WORMHOUT PAYS DE CASSEL : « concernant la main de la gardienne adverse en dehors de sa surface, contestons la décision du carton jaune »
Appuyée et confirmée
Après avis de la CRA, la commission rejette cette réserve technique qui concerne un fait de jeu, l'arbitre n'a pas commis de faute technique d'arbitrage
WORMHOUT PAYS DE CASSEL – DUNKERQUE USL score 2 – 9
Droits confisqués

Rencontre MARCQ en BAROEUL – BOUSBECQUE FCF U18f R2 du 27/09/2020

Courriel en date du 25/09/2020 informant du forfait de MARCQ en BAROEUL contre BOUSBECQUE FCF
La commission déclare MARCQ en BAROEUL forfait.
MARCQ en BAROEUL – BOUSBECQUE FCF score 0- 3
Amende à MARCQ en BAROEUL : 30 euros (1^{er} forfait)

Rencontre VILLENEUVE D'ASCQ FF – TOURCOING US U18f R2 du 01/10/2020

Absence de TOURCOING US
La commission déclare TOURCOING US forfait.
VILLENEUVE D'ASCQ FF – TOURCOING US score 3- 0
Amende à TOURCOING US AS : 60 euros (1^{er} forfait)

Rencontre CHEVRIERES GRAND FRESNOY – CHOISY AU BAC US U16f du 03/10/2020

Courriel en date du 02/10/2020 informant du forfait de CHOISY AU BAC US contre CHEVRIERES GRAND FRESNOY

La commission déclare CHOISY AU BAC US forfait.

CHEVRIERES GRAND FRESNOY – CHOISY AU BAC US score 3- 0

Amende à CHOISY AU BAC US : 30 euros (1^{er} forfait)

Rencontre NOGENT LAIGNEVILLE – CHOISY AU BAC US U16f du 10/10/2020

Absence de CHOISY AU BAC US

La commission déclare CHOISY AU BAC US forfait.

NOGENT LAIGNEVILLE – CHOISY AU BAC US score 3- 0

Amende à CHOISY AU BAC US : 120 euros (2^{ème} forfait)

Rencontre PONT Ste MAXENCE US – St SAUVEUR AS U16f du 24/10/2020

Courriel en date du 23/10/2020 informant du forfait de St SAUVEUR AS contre PONT Ste MAXENCE US

La commission déclare St SAUVEUR AS forfait.

PONT Ste MAXENCE US – St SAUVEUR AS score 3- 0

Amende à St SAUVEUR AS : 30 euros (1^{er} forfait)

COURRIELS

Courriel de LEERS OS FOOTBALL informant de son forfait général en R2F

Amende de 200 euros à LEERS OS FOOTBALL

Courriel de FEIGNIES AULNOYE EFC informant de son forfait général en R2F

Amende de 200 euros à FEIGNIES AULNOYE EFC

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de **150 euros** (article 126 du règlement particulier de la Ligue de Football des Hauts de France).

M. CORNIAUX

Président de séance